



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée A FRESNEL
CAEN

Dossier suivi par : Sandrine PARCEL

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

☎ 02.31.70.33.05

INTENDANCE

SERVICE DE RESTAURATION

Madame, Monsieur,

Les régimes proposés aux élèves du lycée Fresnel sont les suivants :

- Interne
- Demi-pensionnaire 5 jours (au forfait)
- Demi-pensionnaire 4 jours (au forfait sans le mercredi)
- Demi-pensionnaire au repas (ticket)
- Externe

La demi-pension offre donc aux familles l'option entre deux modes de facturation :

- Le paiement au repas (voir l'annexe 2)
- Le forfait annuel (voir annexe 3)

Je vous remercie de bien vouloir compléter **l'annexe 4** indiquant votre choix de régime de pension pour l'année scolaire 2024-2025 ainsi que **l'annexe 2** pour le badge accès.

Pour les élèves au forfait, les factures seront envoyées par mail :

- 1er trimestre : Mi octobre 2024
- 2ème trimestre : Mi février 2025
- 3ème trimestre : Fin avril 2025

Les différents modes de paiement proposés sont :

- le télépaiement via Scolarité Service

IBAN : FR76 1007 1140 0000 0010 0101 056 BIC : TRPUFRP1

- Le règlement en espèces à la caisse du lycée (service Intendance)
- Le règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Fresnel CAEN

L'adjoint gestionnaire,

Julien MALBAUX



ANNEXE 1 BADGE D'ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE

1 - L'accès aux salles du restaurant est géré par un système informatique de lecteur de badges à code barre. Chaque utilisateur du restaurant scolaire doit être propriétaire d'un badge numéroté qui lui est remis **gratuitement** à la première inscription, dont il est responsable, et qui peut servir plusieurs années, tant qu'il est en BON ETAT. Tout badge cassé ou dégradé doit être remplacé aux frais de l'élève quelle que soit la date dans l'année.

L'accès à la chaîne du restaurant ne peut se faire que pour des comptes sur des cartes approvisionnés ou autorisés.

2 - En cas de détérioration, de perte ou de vol du badge, l'élève doit prévenir sans délai l'intendance afin que son compte soit neutralisé. Un nouveau badge devra être racheté au prix de 10.00 € (voté au conseil d'administration du 20/06/2024).

3 - Le badge est remis à titre personnel à l'élève qui ne peut le prêter sous aucun prétexte. Seul ce badge peut permettre l'accès au restaurant : il atteste que l'élève est bien inscrit au lycée Fresnel à la demi-pension ou à l'internat. Sans ce badge, l'élève ne pourra pas accéder au restaurant. **TOUTE FRAUDE, QUELS QU'EN SOIENT LA NATURE ET LE MOTIF, ENTRAÎNERA L'EXCLUSION IMMEDIATE, TEMPORAIRE OU DEFINITIVE, DU SERVICE DE DEMI-PENSION.**

PETIT-DEJEUNER

Un service de petit-déjeuner est proposé à tous les élèves de l'établissement au prix de **1.60 €** le mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

La chaîne de service est accessible de 7 h 00 à 8 h 15 (et la salle de restauration jusqu'à 8 h30) pour les élèves en ayant fait la demande et dont la carte est approvisionnée.

Les petits-déjeuners peuvent être pris au gré des élèves, les jours qui leur conviennent.

ANNEXE 3

FORFAIT ANNUEL

DEMI-PENSION

1 - Le forfait est payable d'avance et par trimestre. Le montant pour l'année 2024-2025 n'étant pas connu à ce jour, les tarifs ci-après sont ceux de l'année scolaire 2023 2024 soit **515,20 €** pour 5 jours et **440,32 €** pour 4 jours (mercredis exclus)

2 -Le coût du repas (2023/2024) s'élevait à 3,22 € pour un forfait 5 jours et 3,44 € pour un forfait 4 jours.

Le paiement est fractionné en trois trimestres dont les montants sont les suivants :
(tarifs Région 2023/2024)

	<u>DP 5 JRS</u>		<u>DP 4 JRS</u>
* Septembre/Décembre 2023	222,18 €	ou	189.20 €
* Janvier/Mars 2024	173.88 €	ou	147,92 €
* Avril/Juillet 2024	119.14 €	ou	103.20 €

4 - Des remises d'ordre (remboursements) peuvent être accordées dans certaines situations (cf règlement intérieur).

INTERNES

5 - Pour les internes, le système est obligatoirement forfaitaire. Le montant pour l'année 2024/2025 n'étant pas connu à ce jour, les tarifs ci-après sont ceux de l'année scolaire 2023 2024 soit **1 308,80 €**. **Tout trimestre commencé est dû et aucune démission n'est admise hors cas de force majeure.** Des remises d'ordre (remboursements) peuvent être accordées dans certaines situations (cf règlement intérieur).

* Septembre/Décembre 2023	564.42 €
* Janvier/Mars 2024	441,72 €
* Avril/Juillet 2024	302.66 €

HORAIRE D'ACCES AU SELF :

Petit déjeuner	: 07 h 00 - 08 h 15
Déjeuner	: 11 h 20 - 13 h 30
Dîner	: 18 h 30 - 19 h 00

ANNEXE 4

INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

FICHE RENSEIGNEMENTS ELEVE

NOM :
PRENOMS :

CARTE N° :

SITUATION 2024/2025

Classe prévue : Seconde ☐ Première ☐ Terminale ☐ BTS ☐

FICHE RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES

Je soussigné (e) Madame et/ou Monsieur.....

Né (e) leà.....

EMPLOYEUR Monsieur

Ville du lieu de l'entreprise.....

EMPLOYEUR Madame.....

Ville du lieu de l'entreprise.....

responsable financier de l'élève ci-dessus nommé demeurant à : (adresse complète)

.....

.....

Mél :@.....

Déclare avoir pris connaissance des annexes 1 . 2 . 3 . 4 . 5

Choisir le système : A, B, C, ou D sans pouvoir changer en cours d'année (1) (2)

- | | | |
|------------------------|--------------------------|--|
| A - INTERNE | ☐ | Facture trimestrielle |
| B - FORFAIT MIDI 5 jrs | ☐ | Facture trimestrielle |
| C - FORFAIT MIDI 4 jrs | ☐ | Facture trimestrielle |
| D - TICKET REPAS | ☐ | Joindre un chèque de 82.00 € à l'inscription à l'ordre de M. l'Agent comptable du Lycée Fresnel CAEN |
| E - EXTERNE | ☐ | |

FOURNIR OBLIGATOIREMENT UN RIB DU RESPONSABLE LEGAL

DATE :

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL

(1) Mettre une croix dans la case correspondante

(2) Un changement est autorisé jusqu'au 1^{er} octobre au vu des éventuels changements sur les emplois du temps

